



**LE LION-D'ANGERS
MONTREUIL-SUR-MAINE
THORIGNE-D'ANJOU
GREZ-NEUVILLE**

5



- périmètre du PPR inondation
- limites de zones d'aleas
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
 - R1- aléa faible
 - R2- aléa moyen
 - R3- aléa fort
 - R4- aléa très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
 - B1- aléa faible
 - B2- aléa moyen
- PHEC 12.00 repères de crues
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) ou Plus Hautes Eaux crues modélisées référence IGN69
- limite communale

- ALEA 1 - FAIBLE
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse significative
- ALEA 2 - MOYEN
entre 1 et 1.50m sans vitesse significative ou inférieure à 1m avec vitesse significative
- ALEA 3 - FORT
supérieure à 1.50m sans vitesse significative ou entre 1 et 1.50m avec vitesse significative
- ALEA 4 - TRES FORT
supérieure à 1.50m avec vitesse significative

Echelle 1/10000

Ministère de l'Énergie, de l'Équipement et du Transport
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction départementale de l'Équipement
Maine-et-Loire

Service Environnement, Sûreté, Navigation
Prévention des Risques Naturels

C:\Users\Valis Oudon Mayenne\PPROudon_Mayenne_WOR